COVID-19 : PRÉSERVER DES VIES ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE - UN GUIDE POUR LES AUTORITÉS LOCALES

WORLD BANK GROUP
Urban, Disaster Risk Management, Resilience & Land

building SUSTAINABLE CITIES & COMMUNITIES

La pandémie de COVID-19 perturbe les communautés et les villes du monde entier. Ce guide fournit un cadre d'adaptation pour les autorités locales qui planifient et prennent des décisions pour réduire les impacts négatifs de l'épidémie dans un avenir immédiat et à court terme. S'inspirant des orientations existantes de l'OMS, des CDC, de l'OCDE et de l'USAID, ce guide est destiné aux acteurs des processus de prise de décision et de planification municipale dans les pays en développement, ainsi qu'aux organisations qui les soutiennent.

Les autorités locales sont en première ligne dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, en raison de leur proximité avec les communautés touchées, de leurs responsabilités sur la gestion des urgences au niveau local et de leurs prérogatives locales en matière de gestion des espaces publics[1]. Les villes ne sont pas égales dans leur capacité à répondre à la crise du COVID-19, que ce soit au sein d'un même territoire ou en les comparant sur le plan international. Ces inégalités dépendent de divers facteurs comme la répartition des prestations de services publics (par exemple, les soins de santé tendent à être plus centralisés), la taille de la population, la structure de gouvernance, les cadres réglementaires, la capacité fiscale ou les infrastructures existantes. Dans tous les cas, les autorités locales ont des responsabilités importantes à assumer comprenant : (i) des actions d'urgence à l'échelle de la ville pour prévenir la transmission du virus et soigner les personnes touchées ; (ii) un soutien d'urgence ciblé sur les personnes les plus vulnérables du point de vue de la santé et des moyens de subsistance ; (iii) des efforts de rétablissement par la mise en œuvre de programmes de redressement économique et d'investissements ciblés sur les entreprises, les communautés et les moyens de subsistance.

Quels que soient les niveaux de décentralisation, il est toujours nécessaire que les autorités locales travaillent avec les gouvernements nationaux pour assurer une mise en œuvre efficace des mesures nationales ou pour élaborer des réponses adaptées localement conformément aux cadres nationaux et aux initiatives nationales. Dans le cadre de la réponse au COVID-19, une coordination est nécessaire entre les autorités locales et les autorités nationales de gestion des risques et catastrophes (GRC) et de santé publique pour mettre en œuvre des actions conformes aux orientations et aux ressources politiques nationales liées au COVID-19, mettre en relation les acteurs multisectoriels de la gestion des urgences, de la santé publique, de l'eau et de l'assainissement, des transports etc., et adapter leurs réponses pour qu'elles correspondent au mieux à leurs communautés.

Sans vaccin ou autres traitements éprouvés, les deux principes de réduction de la transmission du COVID-19 sont liés à la réduction des contacts physiques (c'est-à-dire l'éloignement social) et l'amélioration de l'hygiène. Cependant, les villes des pays en développement comptent près d'un milliard de personnes vivant dans des quartiers informels (jusqu'à 70 % dans certaines villes[2]) et une prévalence tout aussi élevée d'emplois informels (environ la moitié des emplois urbains[3]). Caractérisées par un manque d'espace, d'infrastructures, de services de base et de mécanismes de protection des moyens de subsistance, les quartiers informels et leur économie posent des défis majeurs à la mise en œuvre des interventions COVID-19 visant à la réduction des risques de transmission du virus. En outre, les mesures de contrôle du COVID-19 comme les confinements, les interdictions de voyager et les fermetures d'établissements et d'équipements publics, devraient avoir des effets négatifs amplifiés sur les populations les plus pauvres et les personnes vulnérables en termes de réduction des revenus, de réduction de la mobilité, avec une incitation à "voyager sous le radar", et de réduction de l'accès aux besoins fondamentaux comme la nourriture, l'eau, l'assainissement et l'éducation[4]. À la lumière de ces défis, ce guide présente six objectifs clés qui sont essentiels pour les autorités locales afin d'atténuer les impacts négatifs du COVID-19 dans leurs communautés. Chaque objectif est présenté avec des actions prioritaires et une liste de critères que les autorités locales pourront adapter et intégrer à leurs processus de préparation et de réponse au COVID-19. **Vu l'hétérogénéité des situations des autorités locales à travers le monde, notamment vis-à-vis de leurs ressources et de leurs responsabilités juridictionnelles et opérationnelles, ce guide ne prescrit pas d'instructions mais fournit une liste d'objectifs et de principes clés à adapter aux différents contextes locaux, lorsque nécessaire et approprié.**

[1] Social Science in Humanitarian Action Platform. Key Considerations: COVID-19 in Informal Urban Settlements. March 2020.
[2] UN Habitat. World Cities Report. 2016.
[3] ILO. Women and men in the informal economy: A statistical picture. Third edition. 2018.
[4] Social Science in Humanitarian Action Platform. Key Considerations: COVID-19 in Informal Urban Settlements. March 2020.

OBJECTIF 1 : ASSURER UNE RÉPONSE COORDONNÉE ET UNE STRUCTURE DE GESTION DES INCIDENTS

Puisque la gestion de la réponse au COVID-19 est une action à plusieurs niveaux et dans plusieurs secteurs, les autorités locales devront coordonner la communication, la planification, la prise de décision et les opérations entre un large éventail de parties prenantes. L'activation d'un centre d'opérations d'urgence (COU) est une bonne pratique utilisée précédemment lors d'épidémies de grandes ampleurs, car il permet aux autorités locales de s'appuyer sur les capacités locales existantes de réponse aux urgences et de rationaliser le processus de coordination avec divers secteurs et différents niveaux du gouvernement. Ce COU devra recueillir les données nécessaires pour évaluer la propagation en temps réel du COVID-19 dans la communauté. Enfin, les autorités locales devront communiquer régulièrement et efficacement des informations précises sur les risques liés au COVID-19.

Actions prioritaires

1. Activer un centre d'opérations d'urgence (COU) pour gérer les efforts locaux de réponse au COVID-19 en coordination avec les agences nationales de gestion des risques et catastrophes (GRC) et de santé publique.
2. Comprendre les tendances de transmission du COVID-19 en temps réel au sein de la communauté.
3. Communiquer régulièrement aux membres de la communauté des informations précises sur les risques liés au COVID-19 et s'engager avec les dirigeants de la communauté afin d'être des sources d'information crédibles pour leurs parties prenantes.

Développer un plan d'intervention d'urgence COVID-19 et rendre opérationnel le centre d'opérations d'urgence (COU) :

☐ Élaborer un plan d'intervention d'urgence spécifique au COVID-19 basé sur les plans d'intervention d'urgence urbains existants, s'ils sont disponibles.

☐ Mettre en place une structure de gestion des incidents à l'échelle de la communauté en tenant compte des fonctions de base : 1. Gestion des urgences, 2. Opérations (selon les fonctions d'appui aux urgences), 3. Planification, 4. Logistique, 5. Finances).

☐ Établir des fonctions de soutien d'urgence (FSE) (c'est-à-dire santé, eau, assainissement et hygiène (WASH), sécurité alimentaire, protection sociale, aide humanitaire, sécurité publique, affaires intersectorielles, transport - infrastructure de communication, logement temporaire, etc.) en identifiant et en regroupant les capacités des autorités locales dans une structure organisationnelle autour des grandes priorités opérationnelles du COVID-19.

☐ Désigner des liaisons avec tous les acteurs concernés du gouvernement, de la communauté et du secteur privé, notamment :

- D'autres responsables locaux, étatiques/provinciaux et nationaux impliqués dans la réponse au COVID-19
- Les organismes de soins de santé, y compris les hôpitaux, les agences de santé publique et les services médicaux d'urgence (EMS)
- Des groupes de la société civile, institutions religieuses et autres dirigeants communautaires
- Tous les départements et agences des autorités locales

☐ Désigner un coordinateur d'intervention habilité à soumettre les problèmes aux décideurs en vue d'une résolution rapide et à établir un lien avec les experts de la santé afin de fournir des conseils sur le processus d'intervention face au COVID-19.

Évaluer la diffusion du COVID-19 dans la communauté en temps réel :

☐ Développer/mettre à jour la plate-forme de données sur le COVID-19 pour la collecte et la diffusion des données.

☐ Collecter des données géolocalisées sur :

- Les nouveaux cas quotidiens

- La proportion de nouveaux cas provenant des contacts connus des cas existants (proxy pour la transmission locale)
- Le total des cas actifs
- Le nombre de personnes en isolement ou en quarantaine
- Les décès dus à des cas suspects ou confirmés de COVID-19

☐ Analyser les données de base existantes pour identifier les potentielles zones à risques:
- Données démographiques, ventilées par âge et par sexe, ainsi que des données sur la densité de population
- Localisation des quartiers informels à forte densité et à faible accès aux services
- Vulnérabilités épidémiologiques, comme l'âge, les problèmes cardiovasculaires et/ou respiratoires, etc.
- Accès aux soins de santé et autres besoins fondamentaux (eau et assainissement, logement, nourriture)

Communiquer des informations sur les risques et élargir l'engagement de la communauté :

☐ Communiquer régulièrement et efficacement avec les personnes qui vivent et travaillent dans la communauté.
- Identifier les méthodes de communication les plus efficaces
- Veiller à ce que les communications essentielles atteignent tout le monde
- Dissiper la désinformation

☐ Engager les dirigeants communautaires à promouvoir une coopération active avec les interventions d'atténuation du COVID-19.

OBJECTIF 2 : ANTICIPER ET GÉRER LA CRISE SANITAIRE POUR CONTENIR L'ÉPIDÉMIE

Les autorités locales devront s'efforcer de ralentir la transmission du COVID-19 au sein de leurs communautés afin de réduire les pertes en vies humaines immédiates et à court terme dues à l'épidémie. Bien que les mesures de distanciation sociale soient perturbatrices et puissent être moins réalistes dans des environnements plus denses, les autorités locales devraient systématiquement prioriser la mise en œuvre d'interventions de distanciation et d'AEPHA dans les espaces, établissements, installations et équipements publics qui sont essentiels à la vie quotidienne, tels que les points d'eau et d'assainissement et les marchés. Les autorités locales devraient également envisager de fermer ou réaménager les équipements publics pour accroître les capacités de traitement, d'isolement et/ou de quarantaine. Enfin, les autorités locales devraient développer des stratégies locales pour axer la protection sur les groupes à haut risque, tels que les personnes âgées et les personnes ayant des problèmes de santé préexistants.

Actions prioritaires

1. Présenter clairement à la communauté les mesures d'atténuation du COVID-19 (distanciation sociale, hygiène).
2. Établir des seuils pour déterminer quand imposer et lever les mesures de distanciation sociale, en particulier dans les espaces, établissements, installations et équipements publics.
3. Identifier les populations à haut risque et axer la protection sur ces groupes.

Publier des orientations claires sur les mesures d'atténuation du COVID-19..

☐ Recommander une distance d'au moins 2 mètres entre les personnes, décourager les rassemblements de plus de 10 personnes et annuler les grands événements publics comme les festivals.

☐ Encourager les bonnes pratiques d'hygiène. Il est particulièrement important de se laver les mains avec de l'eau et du savon ou, à défaut, avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

Établir des seuils pour déterminer quand imposer et lever les mesures de distanciation sociale, en particulier dans les espaces, établissements, installations et équipements publics.

- ☐ Déterminer quels espaces, établissements, installations et équipements publics sont essentiels à la vie quotidienne, en particulier pour les populations à faible revenu et vulnérables.
- ☐ Mettre en œuvre des mesures de distanciation sociale dans les espaces et les équipements publics essentiels, tels que les marchés et les installations d'eau et d'assainissement.
- ☐ Pour les espaces et équipements publics non essentiels, déterminer si les avantages sociaux l'emportent sur les risques de transmission du COVID-19 et, si c'est le cas, mettre en œuvre des mesures de distanciation sociale dans les espaces publics admissibles.
- ☐ Pour tous les autres espaces et équipements publics non essentiels, envisager de les fermer ou les réaménager pour augmenter les capacités de traitement critique, d'isolement et/ou de quarantaine, en particulier pour les groupes vulnérables.

Renforcer et étendre la capacité de pointe du système de santé pour soutenir les opérations de soins de santé et éviter une mortalité élevée :

- ☐ S'assurer que les hôpitaux locaux disposent de plans d'opérations d'urgence et les ont partagés avec le COU.
- ☐ Suivre les taux d'occupation des hôpitaux en temps réel.
- ☐ Suivre la disponibilité des équipements de protection individuelle (EPI) dans les établissements de soins intensifs et faciliter l'achat d'urgence d'EPI.
- ☐ Veiller à ce que les soins de santé soient accessibles aux populations vulnérables et à faible revenu.

Identifier et localiser les sites comportant des populations à haut risque, notamment:

- ☐ Les foyers et communautés de personnes âgées, les établissements de soins de longue durée.
- ☐ Les prisons, les centres de détention.
- ☐ Les camps de réfugiés/PDI, les sites SPC.
- ☐ Les zones d'habitation à forte densité, en particulier avec des populations à haut risque.
- ☐ Les quartiers informels, les populations sans–papiers.

Prévenir la transmission du COVID-19 dans les zones à haut risque:

- ☐ Évaluer et vérifier la prévention des infections et les pratiques d'hygiène dans les quartiers à haut risque.
- ☐ Veiller au respect des mesures d'atténuation du COVID-19 et à un accès suffisant aux EPI.
- ☐ Restreindre l'accès aux établissements et équipements où se trouvent des groupes à haut risque.
- ☐ Donner la priorité au personnel opérationnel des établissements à haut risque pour l'accès aux EPI et aux tests.
- ☐ Élaborer des stratégies locales pour l'isolement à domicile ou en groupe des populations à haut risque.

Assurer une gestion adéquate des cadavres et des enterrements:

- ☐ Établir un plan de préparation pour la gestion des cadavres des cas suspects ou confirmés de COVID-19, y compris l'accès:
  - A un personnel suffisamment formé (avec des EPI et appliquant des mesures d'hygiène)
  - Au transport
  - Aux équipements et aux structures physiques nécessaires pour le stockage des corps et procéder aux inhumations
- ☐ Surveiller la capacité de gestion des cadavres dans les installations de stockage et les lieux d'inhumation et élaborer des plans d'urgence pour les zones de stockage et d'inhumation temporaires si la capacité actuelle est dépassée.
- ☐ Veiller à ce que la dignité des morts et leurs traditions culturelles et religieuses soient respectées et protégées tout au long des processus d'inhumation.

OBJECTIF 3 : ASSURER LA COUVERTURE DES BESOINS FONDAMENTAUX DE LA POPULATION ET MAINTENIR L'ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS

Tout en prenant tous les moyens nécessaires pour contenir la transmission du COVID-19 dans leurs communautés, il est conseillé aux autorités locales de contextualiser leurs mesures de contrôle et d'intervention afin de minimiser l'impact sur les moyens de subsistance des populations. Lorsque des restrictions sont en place, il est important pour les autorités locales de maintenir la couverture des besoins fondamentaux de la population et de s'assurer que les membres de la communauté ont accès à l'approvisionnement alimentaire, aux installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), et à d'autres services essentiels. En outre, les autorités locales sont encouragées à faciliter et à soutenir les initiatives innovantes menées par les communautés afin de développer des réponses contextualisées qui assurent la couverture des besoins locaux tout en répondant aux exigences de santé, d'assainissement et d'éloignement social.

Actions prioritaires

1. Poursuivre les services essentiels pour assurer la couverture des besoins fondamentaux.
2. Contextualiser les mesures de contrôle et d'intervention du COVID afin de préserver les besoins et les moyens de subsistance locaux.
3. Renforcer les réponses innovantes dirigées par la communauté visant à minimiser les impacts sur les moyens de subsistance.

Approvisionnement alimentaire

Garantir un accès sûr aux fournisseurs de denrées alimentaires:

- ☐ Élaborer des plans pour maintenir les marchés ou les distributeurs alimentaires locaux ouverts (tout en limitant et en contrôlant l'accès lorsque cela est possible).
- ☐ Désinfecter et faciliter la distanciation sociale dans les marchés (par exemple, en augmentant la distance entre les étalages des vendeurs).
- ☐ Désinfecter les marchés, exiger des EPI et des pratiques d'hygiène et d'assainissement dans les marchés et autres points d'accès publics aux aliments.

Maintenir l'approvisionnement alimentaire local et régional:

- ☐ Élaborer des plans sur la manière de permettre aux travailleurs du système alimentaire (y compris les ouvriers agricoles, les transformateurs et les distributeurs de denrées alimentaires) de travailler dans le cadre de restrictions données.
- ☐ Maximiser les capacités existantes de stockage des denrées alimentaires et mettre en place des installations de stockage temporaires.
- ☐ Explorer les possibilités d'agriculture urbaine et renforcer les chaînes d'approvisionnement alimentaire locales.

Installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et gestion des déchets solides

Assurer la fourniture des services d'eau et d'assainissement :

- ☐ Installer des stations publiques de lavage des mains.
- ☐ Fournir en urgence du savon, des produits d'assainissement et des équipements de protection individuelle (par exemple des masques, des gants).
- ☐ Assurer une élimination sûre des excréments (toilettes publiques, toilettes sèches, sacs à urine/matière fécale).

Soutenir les fournisseurs de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement (SEA) afin d'assurer la continuité de la prestation de services:

- ☐ Fournir des produits chimiques pour le traitement de l'eau et des pièces de rechange.
- ☐ Mettre à disposition du carburant pour les pompes et le traitement.
- ☐ Fournir des équipements de protection individuelle pour le personnel des services publics.
- ☐ Prévoir des suppléments de salaire pour compenser la charge de travail supplémentaire.

Maintenir les capacités de collecte des ordures et des déchets solides :

- ☐ Désigner la collecte des déchets solides comme un service essentiel.
- ☐ Fournir des équipements de protection individuelle aux collecteurs de déchets.

Éducation et apprentissage

Faciliter les modes alternatifs d'apprentissage et d'éducation :

- ☐ Dans la mesure du possible, utiliser les technologies numériques pour l'apprentissage et l'éducation (en ligne ou sur les téléphones portables de base).
- ☐ Développer des programmes de radio et de télévision locaux pour soutenir l'apprentissage avec des technologies de base.
- ☐ Donner aux communautés locales les moyens de déployer leurs propres solutions alternatives d'éducation et d'apprentissage.
- ☐ Fournir des points d'accès wi-fi aux familles à faible revenu pour assurer la continuité de l'éducation des enfants.

Maintenir l'offre de base en matière de garde d'enfants:

☐ Faciliter la garde d'enfants gratuite pour les travailleurs essentiels (notamment ceux qui s'occupent de l'accès aux soins de santé, à l'alimentation, à l'eau et aux installations sanitaires, etc.)

☐ Soutenir les communautés locales dans l'organisation de la garde d'enfants pour permettre aux parents de travailler et limiter la garde d'enfants par des personnes âgées.

Transports publics

Faciliter ou rendre obligatoire la distanciation sociale dans les transports publics :

☐ Limiter le flux de personnes à l'entrée et à la sortie des zones (contrôle d'accès).

☐ Limiter les grands rassemblements de personnes (aux points d'accès).

☐ Obliger les transports publics à fonctionner en dessous de leur capacité afin d'augmenter la distance entre les passagers.

☐ Fournir des transports publics gratuits (ou à tarif réduit).

☐ Subventionner les opérateurs privés pour contribuer à réduire l'encombrement des transports publics.

☐ Faciliter un mode de paiement sans-espèces.

☐ Limiter les services de transport en commun au personnel essentiel pendant l'épidémie.

☐ Faire respecter le port du masque dans les transports publics.

Déployer des mesures d'assainissement et de surveillance des transports publics :

☐ Mandater les fournisseurs de services de transport pour qu'ils nettoient et désinfectent les véhicules et les équipements de transport public.

☐ Mettre à disposition des passagers des installations de lavage des mains ou des désinfectants pour les mains avant l'embarquement.

☐ Mettre en place et gérer le contrôle des accès et l'inspection des infections (tests, contrôles de température) aux points de contrôle (comme les aéroports, les arrêts de bus, etc.).

☐ Fournir des installations sanitaires le long des principaux couloirs ruraux-urbains.

☐ Mettre en place des capacités de dépistage mobiles le long des principaux axes de transport (urbains-ruraux et transfrontaliers).

OBJECTIF 4 : SOUTENIR LES GROUPES DE POPULATION VULNÉRABLES

Les groupes de population vulnérables comme les personnes âgées, les pauvres, les sans-abris, les personnes déplacées ou les personnes qui vivent dans des quartiers informels, sont parmi les plus gravement touchés par la crise du COVID-19. Les autorités locales doivent donner la priorité au soutien de ces groupes vulnérables afin d'atténuer les effets des restrictions liées au COVID-19 et préserver leurs moyens de subsistance. Il est conseillé aux autorités locales de s'associer à des organisations communautaires pour identifier et localiser les groupes de population vulnérables et comprendre leurs vulnérabilités à plusieurs niveaux. Grâce à une approche collaborative, les autorités locales peuvent mettre à profit des réponses ciblées pour assurer la couverture des besoins fondamentaux des personnes vulnérables et compenser le manque à gagner des ménages.

Actions Prioritaires

1. Examiner comment les restrictions liées à la réponse à la pandémie de COVID-19 peuvent affecter les groupes de population les plus vulnérables (personnes âgées, pauvres, PDI/réfugiés/migrants, sans-abris).
2. Donner la priorité aux services urbains destinés aux groupes de population vulnérables en coordination avec les réseaux de soutien locaux.

Identifier les groupes de population vulnérables et comprendre leurs vulnérabilités et leurs structures de soutien:

☐ Repérer les groupes de population vulnérables (c'est-à-dire les personnes âgées, les pauvres, les malades, les sans-abris) en coordination avec les organisations communautaires, en mettant l'accent sur les personnes qui ne sont pas identifiées dans les systèmes de protection sociale existants.

☐ Identifier les structures de soutien (réseaux sociaux et institutions) et développer des options pour renforcer leurs rôles.

☐ Donner aux organisations communautaires et aux dirigeants locaux de confiance les moyens d'atteindre les plus vulnérables.

Assurer l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour les communautés vulnérables:

☐ Fournir des installations sanitaires et de l'eau gratuites.

☐ Aider les communautés à mettre en place des éviers portables, des stations de lavage des mains, des toilettes communautaires et des kiosques d'eau propre à tous les points d'accès.

☐ Soutenir les communautés dans la production d'EPI et de désinfectants pour les mains à base d'alcool.

Prévenir l'insécurité alimentaire et fournir une aide alimentaire et hydrique aux personnes dans le besoin:

☐ Fournir de l'eau potable gratuite par le biais de réservoirs d'eau pour les ménages non raccordés au réseau.

☐ Fournir de la nourriture, des ingrédients ou des repas aux personnes qui en ont un besoin urgent.

☐ Ouvrir des cuisines communautaires pour fournir des repas aux personnes isolées.

☐ Fournir une aide alimentaire ciblée aux enfants des ménages à faibles revenus (en remplacement des repas scolaires).

☐ Fournir une aide alimentaire en nature, en particulier des produits prioritaires (aliments à haute valeur énergétique et à haute valeur nutritive).

☐ Fournir des transferts en espèces, en particulier pour les régions où l'insécurité alimentaire n'est pas liée à une rupture de stock mais un accès restreint.

☐ Autoriser l'activité de certains marchés alimentaires informels dont dépendent les résidents à faibles revenus ou les déplacer vers de nouveaux emplacements où il y a plus d'espace entre les étals des vendeurs.

☐ Mettre en place des marchés mobiles qui se déplacent dans les zones vulnérables pour fournir des produits essentiels.

☐ Mettre en place des points de distribution d'eau et de nourriture décentralisés avec des points d'accès réglementés.

☐ Organiser des programmes de bons alimentaires avec des commerçants locaux ou des systèmes de monnaie communautaire (bons de crédit) qui permettent aux ménages à risque de se procurer de la nourriture en échange d'un coupon.

☐ Envisager des chaînes d'approvisionnement alternatives pour fournir des produits essentiels (par exemple, réorienter les excédents de nourriture des marchés vers les personnes dans le besoin).

Mettre en place des mesures de protection sociale pour les ménages pauvres souffrant d'une perte de revenus, notamment:

☐ Des transferts d'argent ou subventions ciblés.

☐ Des plates-formes numériques de financement et de micro-assurance.

☐ Des programmes "argent contre travail" (par exemple pour les efforts de réponse au COVID-19).

☐ La suspension des redevances d'eau et d'autres services publics.

Assurer le logement et l'hébergement des personnes dans le besoin:

☐ Fournir des abris temporaires aux groupes de population vulnérables (par exemple, dans les écoles ou les centres communautaires).

☐ Protéger les résidents des quartiers informels en empêchant les expulsions forcées et les programmes de "dé-densification".

☐ Suspendre le paiement des versements hypothécaires.

Prévenir la violence domestique envers les femmes et les enfants par:

☐ Des campagnes d'information et de sensibilisation.

☐ Une première prise en charge des problèmes de violence.

☐ Des abris et logements temporaires pour les victimes de la violence liée au sexe.

☐ Le soutien de voisinage.

☐ Des réseaux de soutien virtuels et informels (y compris les réseaux de messagerie par téléphone dans les zones à faible couverture Internet).

Une fois le vaccin contre le Covid-19 disponible, déployer des mesures pour vacciner les groupes de population vulnérables en priorité par :

☐ Une campagne d'information et de sensibilisation au niveau communautaire

☐ Une vaccination contrôlée (stationnaire et mobile)

OBJECTIF 5 : ADAPTER LA GESTION INSTITUTIONNELLE ET FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA RÉPONSE À LA CRISE DU COVID-19

Les autorités locales doivent relever le défi et fournir des réponses complètes à la crise du COVID-19 dans des conditions budgétaires et de personnel limitées. Avec la baisse des recettes municipales, les autorités locales devront adapter leur gestion institutionnelle et financière. Une analyse budgétaire systématique et une évaluation des impacts du COVID sur les finances municipales aideront les autorités locales à identifier les goulots d'étranglement en matière de financement et à réaffecter les ressources. Il est également conseillé aux autorités locales d'examiner les insuffisances dans la prestation des services municipaux et de donner la priorité aux services publics essentiels, en particulier les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), tout en réduisant temporairement les services non-essentiels et les travaux d'infrastructure. En outre, les autorités locales devraient maximiser leurs moyens techniques pour les services administratifs numériques afin de soutenir la collecte de données au niveau communautaire et de permettre des accords de télétravail.

Actions Prioritaires

1. Évaluer les impacts de COVID-19 sur les revenus et les dépenses des autorités locales afin de prioriser les ressources financières pour les processus d'intervention et de rétablissement liés au COVID-19.
2. Adapter les opérations municipales pour gérer l'intervention COVID-19, améliorer la prestation des services et soutenir les efforts de rétablissement.

Évaluer les impacts de COVID-19 sur les revenus et les dépenses des autorités locales:

☐ Estimer et analyser les impacts du COVID-19 sur les revenus et les dépenses des autorités locales.

☐ Effectuer une analyse des différents scénarios de transmission du COVID-19.

☐ Explorer des sources de financement, c'est-à-dire les transferts intergouvernementaux, le financement philanthropique, etc. pour compenser les pertes prévues de recettes propres.

Donner la priorité à l'allocation de ressources financières et autres pour les besoins liés au COVID-19:

☐ Éviter les dépenses supplémentaires excessives, les achats à long terme ou l'engagement dans des contrats de prestataires de services à long terme.

☐ Réorienter les ressources financières et humaines vers les réponses au COVID-19 et donner la priorité aux services publics essentiels (tout en supprimant/réduisant les services non-essentiels).

☐ Déterminer les changements nécessaires aux activités et modalités de prestation de services dans les phases d'intervention et de réponse au COVID-19.

Adapter les opérations municipales pour gérer la réponse au COVID-19 et soutenir les efforts de rétablissement:

☐ Mettre en œuvre la transition numérique des services publics et gouvernementaux, notamment pour les systèmes de paiement des taxes locales et redevances afin de garantir et améliorer la sécurité et l'accès au paiement.

☐ Développer des stratégies locales pour les travailleurs municipaux pendant la pandémie de COVID-19 et les prochaines catastrophes et situations d'urgence, qui comprennent :

- L'identification des travailleurs essentiels et ceux travaillant dans des domaines non essentiels
- La garantie de la sécurité essentielle des travailleurs avec la mise à disposition d'EPI et de directives de distanciation sociale
- L'augmentation de la capacité de télétravail

- Soutenir les données ouvertes accessibles au public et les plates-formes numériques pour favoriser la collecte et l'évaluation des données au niveau communautaire, tenir les citoyens informés et permettre la participation du public.
- Mettre en place des systèmes agiles pour apporter une réponse aux problèmes de goulots d'étranglement dans le réseau de transport, les marchés de denrées alimentaires et de produits de base, les équipements médicaux, la logistique et d'autres chaînes d'approvisionnement.

OBJECTIF 6 : PRÉSERVER L'ÉCONOMIE ET LES ACQUIS DU DÉVELOPPEMENT POUR FAVORISER LE RETOUR RAPIDE À UNE VIE NORMALE

En consultation avec les experts de la santé et les autorités nationales, les autorités locales devraient établir des seuils et évaluer en permanence à quel moment les mesures de distanciation et d'isolement social peuvent être progressivement assouplies. Il peut s'agir d'une approche progressive qui donne la priorité aux espaces, établissements, installations et équipements publics en termes de prestations sociales, en particulier pour les populations pauvres et les groupes vulnérables. Les autorités locales doivent identifier et déployer des activités de rétablissement qui fournissent des emplois publics temporaires aux groupes les plus vulnérables et les plus touchés, tout en reliant ces activités à des efforts plus larges visant à réévaluer les vulnérabilités et à renforcer les programmes locaux de gestion des urgences et de préparation aux catastrophes afin d'améliorer la résilience aux chocs futurs.

Actions Prioritaires

1. Réouvrir les espaces, équipements, installations et établissements publics.
2. Lier les efforts de secours à court terme à des stratégies visant à mettre en place des institutions, des ressources et des compétences pour les catastrophes futures.

Réouvrir les espaces, établissements, installations et équipements publics :

☐ En consultation avec des experts de la santé et les autorités nationales, évaluer à quel moment les mesures de distanciation et d'isolement social ne sont plus nécessaires.

☐ Lorsque la réouverture des espaces, établissements, installations et équipements publics est sans danger, encourager les écoles et les marchés à rouvrir.

☐ Limiter la taille des groupes, exiger et fournir des masques, et/ou mettre en place des contrôles de température appropriés pour les installations et équipements publics à grande échelle, telles que les stades, les arènes, les centres de convention et les centres d'arts du spectacle.

Lier les efforts de secours à court terme à des stratégies visant à renforcer les ressources et les compétences en vue de catastrophes futures :

☐ identifier les stratégies d'adaptation que les gens ont utilisées pour répondre au COVID-19.

☐ Veiller à ce que les revenus à court terme et les produits de première nécessité soient disponibles.

☐ Fournir une formation contre rémunération (afin que les gens acquièrent des compétences professionnelles et d'autres compétences pratiques pour améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance).

Identifier les activités de rétablissement qui pourraient être pertinentes et efficaces dans la communauté, notamment:

☐ Des travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre

☐ L'amélioration des bidonvilles

☐ Des programmes de logement à bas prix

☐ Des petits prêts ou microcrédits pour les activités commerciales

Renforcer la résilience pour les chocs futurs :

☐ Mettre en place et/ou renforcer les systèmes locaux de gestion des urgences, comprenant notamment :

- Un plan local de gestion des urgences
- Un système de gestion des incidents
- Des plans de continuité du gouvernement et de continuité des opérations

☐ Installer des systèmes d'alerte précoce et veiller à ce que les urgences sanitaires imminentes soient couvertes par ces systèmes.

☐ Intégrer et/ou renforcer les considérations de santé publique dans les programmes et documents existants sur la résilience aux catastrophes locales.

☐ Maintenir des bases d'information solides pour gérer les crises futures.

☐ Adopter des réglementations pour les marchés alimentaires et les abattoirs.

☐ Veiller à ce que les infrastructures sociales respectent des normes strictes en matière de santé publique et de conception des bâtiments pour le contrôle des infections.

☐ Adapter la conception et l'utilisation des bâtiments publics pour qu'ils soient flexibles et puissent être facilement réutilisés pour des opérations d'urgence.

Cette note a été préparée par une équipe comprenant Ella Kim, Lukas Loeschner, Judy Baker et Ana Campos Garcia. La conception graphique a été réalisée par Rodica Tomescu-Olariu. La version en français a été traduite par Lukas Loeschner, Cécile Lorillou et Laurent Corroyer.